

FORMULAIRE DEMANDE DE CARTE SCOLAIRE TACT

2018/2019

Collèges et Lycées CHAUNY-TERGNIER-LA FERÉ

Merci de compléter entièrement le formulaire afin que votre demande soit traitée :

<p>Élève : (écrire en MAJUSCULE) :</p> <p>NOM : _____ PRÉNOM : _____</p> <p>Sexe : <input type="radio"/> F <input type="radio"/> M Date de naissance : __/__/____</p> <p>Adresse de l'élève : _____</p> <p>Code postale : _ _ _ _ _ Ville : _____</p> <p>N° de téléphone : __/__/__/____</p> <p>Etablissement scolaire fréquenté à la rentrée 2018 : _____</p> <p>Classe : _____</p>	<p>Représentant légal de l'élève : (écrire en MAJUSCULES) :</p> <p>NOM : _____</p> <p>PRÉNOM : _____</p> <p>Adresse (si différente de l'élève): _____</p> <p>Code postale : _ _ _ _ _ Ville : _____</p> <p>☎ __/__/__/____ ou ☎ __/__/__/____</p>
<p style="text-align: center;">TRAJET</p> <p>Arrêt de montée : _____</p> <p>Arrêt de descente : _____</p> <p>Point de correspondance (s'il y a) : <input type="radio"/> Gare Routière <input type="radio"/> Pl. Bouzier <input type="radio"/> Autre : _____</p> <p>Dossier SNCF <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p>Pour les élèves qui empruntent les lignes urbaines, la carte scolaire donne droit à un ALLER le matin et un RETOUR le soir aux créneaux horaires suivants : de 7h à 8h et de 17h à 18h et le Mercredi de 12h à 13h.</p>	<p>Garde Alternée : (si oui, merci de compléter cette rubrique)</p> <p>NOM : _____</p> <p>PRÉNOM : _____</p> <p>Adresse: _____</p> <p>Code postale : _ _ _ _ _ Ville : _____</p> <p>☎ __/__/__/____ ou ☎ __/__/__/____</p>
<p>Éléments à fournir :</p> <p><input type="checkbox"/> Photo d'identité récente ou possibilité de faire votre photo en agence</p> <p><input type="checkbox"/> Carte d'identité</p> <p><input type="checkbox"/> Attestation d'inscription rentrée 2018/2019 délivrée par l'établissement scolaire de Chauny-Tergnier-La Fère ou cachet de l'établissement (voir bas du formulaire)</p> <p>Attention tout dossier incomplet ne pourra être traité.</p>	

- Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant le transport scolaire dont un exemplaire nous a été remis
- Inscription au Service INIMO (service d'alerte par SMS) de droit, pour ne pas être inscrit veuillez cocher cette case

Signature du responsable légale et de l'élève,
précédé de la mention « lu et approuvé » :

Date : __/__/____

Signature du responsable légale

Signature de l'élève

Cachet de l'établissement :

VISA CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Le : __/__/____

Cadre réservé à l'Agence TACT :

Date de réception : __/__/____

Carte dossier n° : _____

Dossier

Accepté

Refusé : Incomplet Hors

CACTLF

Autre :

Photo d'identité
récente
à agraffer

TACT Scolaire « Carte Gratuite »

Elèves domiciliés et scolarisés à Chauny-Tergnier-La Fère : **Trajets** : Lignes TACT Scolaires
Dossier à compléter et à déposer à l'Agence TACT au 150 avenue Jean-Jaurès 02300 Chauny.
La carte de transport scolaire est gratuite pour un aller-retour par jour scolaire (collégiens et lycéens).

Liste des communes de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère : Abbécourt, Achery, Andelain, Anguillcourt-le-Sart, Amigny-Rouy, Autreville, Beaumont-en-Beine, Beautor, Bertaucourt-Epourdron, Béthancourt-en-Vaux, Bichancourt, Caillouël-Crépigny, Caumont, Chauny, Charmes, Commenchon, Condren, Courbes, Danizy, Deuillet, Fressancourt, Frière-Faillouël, Guivry, La Fère, Liez, La Neuville en Beine, Manicamp, Marest-Dampcourt, Mayot, Mennessis, Monceau-lès-Leups, Neufieux, Oignes, Pierremande, Quierzy, Rogécourt, Saint-Gobain, Saint-Nicolas-aux-Bois, Servais, Sinceny, Tergnier, Travecy, Ugny-le-Gay, Versigny, Villequier-Aumont, Viry-Nouzeuil.

EN CAS DE PERTE, VOL, OU TOUT AUTRE MOTIF, DELIVRANCE D'UN DUPLICATA DES CARTES MOYENNANT 5.00€

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion comptable et commerciale et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès de Keolis Chauny – Tergnier – La Fère Scolaire dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/4/80 de la commission informatique et libertés. Conformément à la Loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations, adressez-vous :

Agence Commerciale TACT
150 avenue Jean-Jaurès 02300 CHAUNY
☎ 03 23 40 27 90 📠 03 23 40 03 16
bus-tact@keolis.com

Agence ouverte du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h période scolaire
Du Lundi au Vendredi de 10h à 17h (non-stop) période estivale

😊 **L'AGENCE RESTE OUVERTE DURANT TOUT L'ETE** 😊

Règlement Transport Scolaire :

(Extrait du Règlement intérieur des Transports Scolaires de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère)

Interdictions

Il est rappelé aux élèves qu'il est notamment interdit :

Les règles du « savoir voyager »

- ✓ Venir à l'arrêt quelques minutes avant
- ✓ Ne pas se bousculer à la montée et monter par l'avant
- ✓ Présenter son titre de transport au conducteur
- ✓ Respecter le conducteur, les autres passagers et le matériel
- ✓ Utiliser des écouteurs pour écouter sa musique
- ✓ Mettre sa ceinture de sécurité
- ✓ Rester assis pendant le trajet
- ✓ Laisse libre le passage central du véhicules, les sacs et cartables doivent être sous les sièges ou sur les genoux
- ✓ Traverser en toute sécurité après le départ du car

Sanctions

- ✓ Avertissement
- ✓ Exclusion **TEMPORAIRE**
- ✓ Exclusion **DEFINITIVE**

- ✓ De parler au conducteur lorsqu'il conduit sans motif valable
- ✓ De se déplacer dans le couloir central pendant le trajet
- ✓ D'insulter ou distraire le conducteur
- ✓ De jouer, crier ou projeter un objet de quelque nature que ce soit
 - ✓ De cracher
- ✓ De fumer ou de boire de l'alcool...
- ✓ D'utiliser des allumettes ou un briquet
- ✓ De dégrader ou voler le matériel
 - ✓ De manipuler des objets tranchants et pointus (cutters, ciseaux, couteaux, etc.)
- ✓ De manipuler les ouvertures de secours sans aucune raison valable

Cette liste n'est pas exhaustive, aussi tout élève coupable d'indiscipline se verra sanctionné selon la gravité de ses actes.

Vous pouvez retrouver le règlement intérieur sur notre site internet www.bus-tact.fr ou à l'Agence Commerciale au 150 avenue Jean Jaurès 02300 CHAUNY